

M. HEAPS: Cependant, je suggère que nous fournissions à M. Fullerton l'occasion de faire une déclaration s'il le désire. C'est ce qu'il pourrait faire demain matin, et, dans l'intervalle, M. Stewart pourrait retirer sa motion.

L'hon. M. STEWART: Je suis satisfait. C'est tout ce que je veux.

M. BOTHWELL: Je désire faire observer au comité que le rapport annuel des Chemins de fer Nationaux du Canada contient un rapport du Conseil de régie d'environ douze pages et demie, et que nous l'avons examiné en comité. Eu égard à ce rapport, je pourrais dire que la déclaration du ministre était erronée. Je pourrais citer certaines assertions au sujet des mesures de coopération que l'on a prises, et quelques autres touchant la fusion des services du Pacifique-Canadien et du National-Canadien, et les opposer aux observations du ministre à la Chambre, en me plaçant à ce point de vue. Il me semble que le Conseil de régie a déjà soumis son rapport, tout autant que le ministre a fait sa déclaration à la Chambre. Le comité devrait se borner à poser des questions déterminées provenant de cette déclaration du ministre.

Le PRÉSIDENT: C'est tout, je crois.

L'hon. M. STEWART: En réponse à cela, je dirai que le rapport a été présenté à ce comité avant que le ministre eût prononcé son discours à la Chambre.

Le PRÉSIDENT: Voilà comment vous détruisez votre propre argument, monsieur Stewart. L'ordre de renvoi de ce comité a été préparé longtemps avant le discours du ministre à la Chambre, de sorte que ce comité ne peut le discuter avant que la Chambre décide de nous soumettre le bill. Si elle fait cela, nous serons alors amplement autorisés à le discuter.

M. HEAPS: Monsieur le président, si le président des régisseurs fait une déclaration ici, demain matin, disons, nous ne suggérons pas quelle en sera la teneur. Nous ne devrions pas le faire, je crois. Il sera guidé par son bon jugement. Personne ne prétend qu'il devra répondre au discours prononcé par le ministre sur le parquet de la Chambre. Si je comprends bien, M. Fullerton se trouve dans une telle position que nous devons en conclure qu'il n'exercera pas longtemps ses fonctions. Je pense que quiconque serait dans cette situation aurait le droit de s'expliquer ici. Autre question: Supposons que le comité assume une attitude telle, ce matin, que le président des régisseurs ne puisse faire de déclaration, que devra-t-on en déduire?

Le PRÉSIDENT: A mon avis, nous n'avons pas le pouvoir de le lui permettre.

M. HEAPS: Sommes-nous autorisés à lui refuser cette occasion ?

Le PRÉSIDENT: Non, non, il n'est pas question de cela.

M. HEAPS: Je ne pense pas qu'aucun membre du comité ait le moindre désir de priver M. Fullerton de l'occasion de faire une déclaration au comité s'il le veut.

M. MAYBANK: Sauf erreur, la proposition soumise au comité n'émane point du président du Conseil de régie mais de M. Stewart. Le président des régisseurs dit qu'il n'est pas venu ici avec l'intention de faire une déclaration, et, apparemment, il n'en a pas témoigné le désir. Il me semble que, d'après ce qui s'est passé dans ce comité, nous ne pouvons empêcher personne, et certainement pas le président du Conseil de régie, d'être entendu. S'il tient à faire une déclaration en réponse, dirai-je aux accusations—je présume qu'elle est basée sur cette conclusion—il est inutile de discuter davantage, et les observations de M. Stewart en ce sens ne sont guère nécessaires.

Il est inutile que M. Stewart cherche à prendre la défense du président du Conseil de régie. Mais, à en juger par la méthode qu'il a adoptée ici ce matin, il déchaînera, je crois, un torrent de discours, des accusations et des contre-accusations. C'est ce qui arriverait, ni plus ni moins. Si le président des régisseurs désire faire une déclaration, nous serons peut-être dans une position différente, mais en ce moment M. Stewart relève un discours du ministre qui sera